

RCS : AUXERRE Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00216 Numéro SIREN : 523 387 421 Nom ou dénomination : A.E.D. (AGRI ENERGIE DONDAINE)
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2019 sous le numéro de dépôt 931

GREFFE 89.01

RCS AUXERRE

N° gestion ACB216

- 6 MAI 2019

031

A.E.D. (AGRI ENERGIE DONDAINE)

SARL au capital de 229 000,00 euros

Siège social : 12 RUE DU BOIS 89440 ATHIE

523387421- RCS AUXERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2018**

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 7 208,84 Euros en totalité au compte 'report à nouveau débiteur'.

Les comptes de l'exercice clos en date du 31/10/2018, font apparaître une perte de -7 208,84 euros. Ceci a eu pour effet de diminuer le montant des capitaux propres, qui ressort ainsi à la somme de 23 626,46 euros, soit moins de la moitié du capital social s'élevant à 229 000,00 euros.

Compte tenu de cette situation, l'article L223-42 du Code de Commerce prévoit que les associés doivent décider dans le cadre de la tenue d'une AGE dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 30/04/2019.

La gérance

M. DONDAINE Régis

M. DONDAINE Cédric

M. DONDAINE Erick





N° 10937*20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL AED

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12 RUE DU BOIS 89440 ATHIE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 52338742100010

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/10/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*			
	Frais de développement*	96 914	27 351	69 562
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	48 471		48 471
	Constructions	384 107	106 272	277 835
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 346 686	1 108 603	2 238 083
	Autres immobilisations corporelles	468 912	120 046	348 866
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	660		660
	Prêts			
	Autres immobilisations financières*			
TOTAL (II)		4 345 749	1 362 272	2 983 477
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	48 309		48 309
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	22 512		22 512
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	113 031		113 031
	Autres créances (3)	170 020		170 020
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
DIVERS	Disponibilités	764 135		764 135
	Charges constatées d'avance (3)*	18 410		18 410
TOTAL (III)		1 136 416		1 136 416
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif* (VI)			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	5 482 165	1 362 272	4 119 893

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE REPRÉSENTANT LEGAL

* Des explications concernant cette rubrique sont indiquées dans la notice n° 2032

LE 30/10/2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AED		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 229 000)	DA	229 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	22 900		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	193 418		
	Report à nouveau	DH	-414 483		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-7 209		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	23 626	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 494 968		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	779 475		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	120 034		
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 507		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	844		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	667 438		
	TOTAL (IV)	EC	4 096 266		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 119 893		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 913 294			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL AED		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 229 000)			DA	229 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	22 900	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	193 418	
	Report à nouveau			DH	-414 483	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-7 209	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	23 626	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 494 968	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	779 475	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	120 034	
	Dettes fiscales et sociales			DY	33 507	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	844	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	667 438	
TOTAL (IV)			EC	4 096 266		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 119 893		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 913 294	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AED

Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Neant ☐ *

		Exercice N											
		France					Exportations et livraisons intracommunautaires			Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC							
	Production vendue { biens * services *	FD	866 329	FE		FF	866 329						
		FG	19 396	FH		FI	19 396						
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	885 725	FK		FL	885 725						
	Production stockée *					FM							
	Production immobilisée *					FN							
	Subventions d'exploitation					FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	194 196						
	Autres Produits (1) (11)					FQ	890						
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 080 811						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS							
	Variation de stock (marchandises) *					FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	110 181						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	-10 741						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	367 701						
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 457						
	Salaires et traitements *					FY	54 000						
	Charges sociales (10)					FZ							
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *		GA	353 137						
				- dotations aux provisions		GB							
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC							
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD							
	Autres charges (12)					GE	1						
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	875 735						
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	205 076						
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 386						
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM							
	Différences positives de change					GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO							
	Total des produits financiers (V)					GP	3 386						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	179 117						
	Différences négatives de change					GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT							
	Total des charges financières (VI)					GU	179 117						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-175 731						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 345						

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL AED</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	49 450
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	54 450
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	86 138
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 866
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	91 004
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-36 554
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 138 646
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 145 855
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-7 209
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	194 196
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES RETARD		50	
CHARGES / MISE EN CONFORMITE INST. EPANDAGE		2 502	
CHARGES / SINISTRES CUVE + MUR		17 396	
VALEURS NETTES COMPTABLES		4 865	
REMBOURSEMENTS ASS/ SINISTRES CUVE + MUR			49 449
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL AED										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		2		3					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	96 914		D8			D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD			KE			KF				
CORPORELLES	Terrains				KG	48 471		KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]		KJ	205 196		KK			KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]		KM			KN			KO				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]	KP	175 237		KQ			KR	3 674			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	3 336 786		KT			KU	14 900			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	453 472		KW			KX	1 750			
		Matériel de transport *			KY	3 400		KZ			LA	8 090			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 200		LC			LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	8 169		LI			LJ				
	Avances et acomptes				LK			LL			LM				
	TOTAL III				LN	4 232 930		LO			LP	28 414			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T			
		Autres participations				8U			8V			8W			
Autres titres immobilisés				IP	660		IR			IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT			IU			IV					
TOTAL IV				LQ	660		LR			LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 330 503		ØH			ØJ	28 414				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN			CØ			DØ	96 914		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO			LV			LW			1X			
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY	48 471		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB	205 196		MC			
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS			MG			MH	178 911		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ	5 000		MK	3 346 686		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU			MM			MN	455 222		MO			
		Matériel de transport	IV			MP			MQ	11 490		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS			MT	2 200		MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	8 169		MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes		NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III		IY	8 169		NG	5 000		NH	4 248 176		NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU			M7			ØW		
		Autres participations		IØ			ØX			ØY			ØZ		
Autres titres immobilisés		II			2B			2C	660		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E			2F			2G				
TOTAL IV		I3			NJ			NK	660		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	8 169		ØK	5 000		ØL	4 345 749		ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/10/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AED

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SARL AED

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	20 890	EL	6 461	EM		EN	27 351
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	27 359	PN	10 260	PO		PQ	37 619
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	49 679	PW	18 974	PX		PY	68 653
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	825 466	QA	283 271	QB	134	QC	1 108 603
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	81 953	QE	31 047	QF		QG	113 000
	Matériel de transport	QH	2 770	QI	2 893	QJ		QK	5 662
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 153	QM	231	QN		QO	1 384
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	988 379	QV	346 676	QW	134	QX	1 334 921
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	1 009 270	ØP	353 137	ØQ	134	ØR	1 362 272

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL AED

Néant ☒ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	6H
- Titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation			9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2013) ISACOMPTA

Désignation de l' entreprise : SARL AED				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	113 031		113 031					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 870		31 870					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	138 150		138 150					
	Charges constatées d'avance		VS	18 410		18 410					
	TOTAUX		VT	301 461	VU	301 461	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 494 968		311 996		1 215 532		967 440		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	120 034		120 034						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 762		4 762						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	28 745		28 745						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	779 475		779 475						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	844		844						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	667 438		667 438						
TOTAUX		VY	4 096 266	VZ	1 913 294		1 215 532		967 440		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	209 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	270 776	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

A.E.D. (AGRI ENERGIE DONDAINE)

Annexes comptables

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2018 dont le total est de 4 119 892,91 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -7 208,84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2017 au 31/10/2018.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/10/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 à 15 ans
- Installations techniques	8 à 15 ans
- Matériels et outillages	3 à 15 ans

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

SUIVI DES OPTIONS

Au 31/10/2017 Au 31/10/2018

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Entité non concernée

**Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport**

Entité non concernée

**Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.

**Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

**Traitement comptable des coûts de développement**

Entité non concernée

**Traitement des charges financières**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.

**Amortissement des biens non décomposables**

Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

**Amortissement des biens décomposables**

Aucune immobilisation n'est concernée.

**Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions**

Entité non concernée



310221 - SARL AED

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Désignation	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	DURÉE	Taux d'amortissement
TOTAL DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I	96 914		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains			48 471		
	Constructions	Sur sol propre		205 196		
		Sur sol d'autrui				
		Instal.géné., agencts & aménagts const.		175 237		3 674
	Installations techniques, matériel & outillage indust.			3 336 786		14 900
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		453 472		1 750
		Matériel de transport		3 400		8 090
		Matériel de bureau & info., mobilier		2 200		
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours			8 169		
Avances et acomptes						
TOTAL III			4 232 930		28 414	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			660		
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IV			660			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			4 330 503		28 414	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.		TOTAL I			96 914	
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains					48 471	
	Constructions	Sur sol propre				205 196	
		Sur sol d'autrui					
	Inst.tech., mat.	Ins. gal. agen. amé. cons				178 911	
		outillage indus.			5 000	3 346 686	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				455 222	
		Matériel de transport				11 490	
		Mat.bureau, info., mob.				2 200	
		Emballages récup. div.					
		Immos corporelles en cours		8 169			
	Avances et acomptes						
TOTAL III				8 169	5 000	4 248 176	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés					660	
	Prêts & autres immob. financières						
	TOTAL IV					660	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				8 169	5 000	4 345 749	

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL	20 890	6 461		27 351
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	27 359	10 260		37 619
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	49 679	18 974		68 653
Inst. techniques matériel et outil. industriels		825 466	283 271	134	1 108 603
	Inst. générales agencem. amén. div.	81 953	31 047		113 000
Autres immos corporelles	Matériel de transport	2 770	2 893		5 662
	Mat. bureau et informatique, mob.	1 153	231		1 384
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		988 379	346 676	134	1 334 921
TOTAL GENERAL		1 009 270	353 137	134	1 362 272

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

Détermination de la valeur actuelle**MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL				

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

LOCATIONS

	Valeur d'origine	REDEVANCES PAYÉES		
		Cumul exerc. antérieurs	Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	VALEUR RESTANT À PAYER			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	36 811,85	46 709,10	36 811,85	46 709,10
Autres approvisionnements	756,00	1 600,00	756,00	1 600,00
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	37 567,85	48 309,10	37 567,85	48 309,10

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	113 031	113 031	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres	31 870	31 870	
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	138 150	138 150	
	Charges constatées d'avance	18 410	18 410	
TOTAUX		301 461	301 461	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	18 410
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	18 410

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	46 753
Autres créances	87 730
Disponibilités	2 554
TOTAL	137 036

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	2 494 968	311 996	1 215 532	967 440
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		120 034	120 034		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux					
Etat &	Impôts sur les bénéfices				
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	4 762	4 762		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, taxes & assimilés	28 745	28 745		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		779 475	779 475		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		844	844		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		667 438	667 438		
TOTAUX		4 096 266	1 913 294	1 215 532	967 440
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	209 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	270 776			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	667 438
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	667 438

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 061
Emprunts et dettes financières divers	69 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 636
Dettes fiscales et sociales	28 745
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	844
TOTAL DES CHARGES À PAYER	140 088

ANNEXE

Du 01/11/2017 au 31/10/2018

(c) CERFRANCE Yonne

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement	455 556					455 556
TOTAL (1)	455 556					455 556
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	455 556					455 556

ENGAGEMENTS REÇUS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société Sûretés réelles reçues Actions déposées par les administrateurs Autres engagements reçus						
TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Dans la mesure du possible, la distinction entre les charges courantes et exceptionnelles a été réalisée.

La somme de 57778,46 euros comptabilisées en charges exceptionnelles correspondent à des charges d'entretiens et d'honoraires liées à des sinistres intervenus sur le matériel de la méthanisation. En contre partie, un produit exceptionnel de 49 449,84 euros a été constaté. Ce dernier correspond à des remboursements d'assurance.

Les gérants sont dans l'attente de documents permettant des remboursements complémentaires mais par prudence, ne sont pas comptabilisés.

Une charge exceptionnelle de 28310 euros a été constatée suite à un remboursement de subvention initialement perçue à tort.

TRANSFERTS DES CHARGES

Les transferts de charges d'exploitations au cours de l'exercice s'élève à 194195.96 euros. Ce montant correspond à des remboursements d'assurances lié à de la perte d'exploitation et des réparations du matériel.

En garantie de 2 prêts consentis par la CAISSE REGIONNALE DU CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE et par OSEO, il a été décidé de donner en nantissement les 2290 parts sociales de la société A.E.D.

Fabrice RABATTU
Expert comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

AGRI ENERGIE DONDAINE



Société à responsabilité limitée
au capital de 229 000 Euros
Siège social : 12, rue du Bois
89440 ATHIE

RAPPORT ANNUEL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 octobre 2018

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGRI ENERGIE DONDAINE S.A.R.L relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la gérance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalie significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la gérance d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

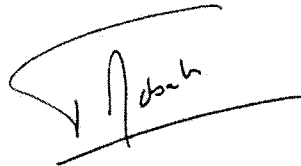
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 29 mars 2019,



Fabrice RABATTU

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence

Annexe
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A.E.D. (AGRI ENERGIE DONDAINE)

SARL au capital de 229 000,00 euros

Siège social : 12 RUE DU BOIS 89440 ATHIE

523387421- RCS AUXERRE

**Greffes du Tribunal
de Commerce - BP 94**

- 6 MAI 2019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
90 rue de Paris
89000 AUXERRE

89011 AUXERRE CEDEX ATHIE, le 27 mai 2019

Objet : Formalité de dépôt des comptes

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint, pour la formalité de dépôt des comptes de l'exercice comptable de notre société clos au 31/10/2018, un exemplaire :

- des comptes annuels (bilan et compte de résultat).
- de l'annexe comptable.
- le rapport du commissaire aux comptes.
- de l'extrait du procès-verbal d'assemblée générale.
- un chèque de 45,73 euros en règlement de vos frais et pour lequel nous vous remercions de nous adresser une facture.

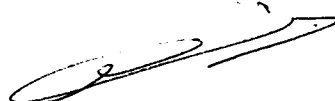
Vous souhaitant une bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

Signature de la Gérance

M. DONDAINE Régis

M. DONDAINE Cédric

M. DONDAINE Erick



A.E.D. (AGRI ENERGIE DONDAINE)

SARL au capital de 229 000,00 euros

Siège social : 12 RUE DU BOIS 89440 ATHIE

523387421- RCS AUXERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2018

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 7 208,84 Euros en totalité au compte 'report à nouveau débiteur'.

Les comptes de l'exercice clos en date du 31/10/2018, font apparaître une perte de -7 208,84 euros. Ceci a eu pour effet de diminuer le montant des capitaux propres, qui ressort ainsi à la somme de 23 626,46 euros, soit moins de la moitié du capital social s'élevant à 229 000,00 euros.

Compte tenu de cette situation, l'article L223-42 du Code de Commerce prévoit que les associés doivent décider dans le cadre de la tenue d'une AGE dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 30/04/2019.

La gérance

M. DONDAINE Régis

M. DONDAINE Cédric

M. DONDAINE Erick

